

Les 7 outils de la loi 2002.2

En 2002, la loi a fixé des nouvelles règles pour les personnes en situation de handicap.



Parmi les nouvelles règles la loi veut favoriser le droit des personnes accompagnées.

Pour faire respecter mes droits, la loi oblige les établissements et les services à mettre en place 7 outils.

01 Le livret d'accueil

A mon arrivée dans l'établissement ou le service, je dois recevoir un livret d'accueil.

Dans le livret d'accueil, il y a :

- Une charte des droits et des libertés de la personne accueillie
- Un règlement de fonctionnement de l'établissement
- La liste des personnes qualifiées



02 La charte des droits et libertés de la personne accueillie

- La charte des droits et des libertés m'informe de mes droits.

03 Le contrat de séjour

C'est un contrat entre moi et l'établissement ou le service. Dans ce contrat, il y a :

- Les objectifs
- Les détails de mon accompagnement.

Au bout de 6 mois, j'aurai un Projet Personnalisé. Mon projet s'appelle soit :

- PPA ou Projet Personnalisé d'Accompagnement
- Ou bien PPI, Projet Personnalisé Individuel.



04 La personne qualifiée

Si j'ai un conflit avec l'établissement ou avec mon entourage, je peux appeler une personne qualifiée.

La personne qualifiée m'aide en cas de conflit avec :

- l'établissement ou le service
- mon entourage

Je peux voir la listes des personnes qualifiées dans le livret d'accueil.

05 Le Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil à la Vie Sociale, c'est le CVS.

Le CVS est fait pour les personnes accompagnées.

Elles peuvent donner leur avis sur le fonctionnement de l'établissement



06 Le règlement de fonctionnement

C'est un document avec les règles de fonctionnement de l'établissement ou du service.

Il est fait pour 5 ans.

Le CVS donne son avis sur le règlement de fonctionnement.



07 Le projet d'établissement ou de service

Ce document est fait pour 5 ans.

Les personnes accueillies et les professionnels participent pour l'écrire.

Le CVS donne son avis sur le projet d'établissement ou de service.

